



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 60907

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les chiffres alarmants du suicide des jeunes en France. Du 1er au 12 février, les neuvièmes journées nationales pour la prévention du suicide, organisées par l'UNPS (Union nationale pour la prévention du suicide), se sont tenues un peu partout en France. Selon son ministère, la France se situe parmi les dix pays les plus concernés au monde par le suicide. Synonyme d'échec, de faiblesse et de honte, le suicide (deuxième cause de mortalité chez les jeunes de quinze à vingt-quatre ans et première cause de mortalité chez les jeunes de vingt-cinq à trente-quatre ans) reste un tabou dans notre pays. Tabou dans le tabou, le suicide des personnes lesbiennes, gaies, bi ou transsexuelles et des personnes en interrogation sur leur orientation sexuelle ou identité de genre ne fait l'objet d'aucune mention sur le site internet de l'UNPS. Or, il représenterait chaque année une part plus que significative des 12 000 suicides et 160 000 tentatives de suicide en France. Le 7 mars dernier, la Fédération française des centres gays et lesbiens et de leurs membres associés (qui regroupent 138 organisations) avait cru pouvoir estimer cette part de 40 % à 60 % (alors que ces personnes ne représenteraient que 10 % de la population). Cette estimation reste à valider mais n'a pas été contestée par l'État et s'est même vue évoquée devant le Parlement, le 21 décembre, par le sénateur du Nord Jean-René Lecerf qui s'exprimait sur le suicide des jeunes. Chaque jour en France, quelque 30 personnes se suicident et 400 environ tentent de le faire. Combien sont lesbiennes, gaies, bi ou transsexuelles ? Combien sont en interrogation sur leur orientation sexuelle ou identité de genre ? Dans les associations, mêmes celles n'appartenant pas au mouvement LGBT, des bénévoles témoignent de la sursuicidalité des personnes lesbiennes, gaies, bi ou transsexuelles et des personnes en interrogation sur leur orientation sexuelle ou identité de genre : SOS Suicide Phénix Paris indique que « les associations spécialisées dans la prévention du suicide et l'écoute téléphonique en direction des personnes suicidaires sont confrontées chaque jour à ce problème », ajoutant qu'une « forte proportion des appels émanent de gays et lesbiennes ne trouvant plus que le refuge d'une ligne téléphonique anonyme (non spécialisée dans l'écoute de la population lesbiennes, gaies, bi ou transsexuelles) pour exprimer leur désespoir comme alternative au geste suicidaire » (communication du 13 février) ; Sida Info Service fait état du mal-être évoqué par les personnes qui appellent, 7,2 % parlant de pulsions suicidaires, 3,3 % évoquant une tentative de suicide (rapport d'activité 2003). L'homophobie est le facteur clef de la sursuicidalité des personnes lesbiennes, gaies, bi ou transsexuelles et des personnes en interrogation sur leur orientation sexuelle ou identité de genre. Comme le souligne en substance le sociologue Jean-Marie Firdion dans le « Dictionnaire de l'homophobie », notre société « laisse proliférer des attitudes négatives ou agressives » à leur rencontre, « autant de facteurs favorisant la désespérance, la dépression, la tentative de suicide et le suicide ». L'État doit assumer sa mission d'acteur de santé publique. C'est pourquoi il lui demande ce qu'entend faire le Gouvernement afin, d'une part, de lutter contre la sursuicidalité des personnes lesbiennes, gaies, bi ou transsexuelles et des personnes en interrogation sur leur orientation sexuelle ou identité de genre, et, d'autre part, s'il entend mettre en place une étude épidémiologique sur le lien entre suicide et homophobie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60907

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2921